

BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE

✉ Place du Palais de Justice 42000 SAINT-ETIENNE

☺ Accueil du public le lundi de 13H30 à 16H30 et le jeudi de 08H30 à 12H00 Guichets C et/ou D

☎ Accueil téléphonique au 04.77.43.33.00 ou 04.77.43.33.37

Liste des pièces à joindre **IMPÉRATIVEMENT** à toute demande d'aide juridictionnelle



Tous les documents joints doivent être des COPIES
(le service ne fera pas les photocopies)

1. Justificatifs procédure :

- Nom et adresse (la dernière connue) de l'adversaire à indiquer sur le formulaire (page 2 en haut)
- Lettre d'acceptation ou tampon de l'avocat si vous l'avez déjà choisi
- Préciser l'objet de la demande et indiquer devant quelle juridiction l'affaire sera jugée (page 2)
- En fonction de la juridiction saisie ou à saisir :
 - ▶ copie de l'assignation
 - ▶ copie de la convocation
 - ▶ copie du jugement à exécuter
 - ▶ copie du recours en cas de procédure devant le TASS ou le TCI

2. Justificatifs état civil / nationalité :

- Carte nationale d'identité recto-verso **OU** passeport
- Titre de séjour en cours de validité **OU** récépissé de demande de renouvellement

3. Justificatifs situation familiale :

- Livret de famille tenu à jour si enfant à charge
- A défaut, copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois du demandeur et de ses éventuels enfants à charge

4. Justificatifs ressources :



Il s'agit des ressources du demandeurs ET de celles de toutes les personnes vivant habituellement au foyer de celui-ci (conjoint, concubin, partenaire de PACS, parent, personne à charge...)

- Dernier avis d'imposition reçu au jour du dépôt du dossier d'AJ ou, à défaut, dernière déclaration de ressources adressée aux services fiscaux
- Attestation de paiement de la CAF datant de moins de 3 mois
- 3 derniers bulletins de salaires + novembre et décembre de l'année antérieure + janvier année en cours
- Relevé de situation de PÔLE EMPLOI avec indication du montant **net journalier** de l'indemnité versée pour les 3 derniers mois
- Relevé(s) de la CPAM avec indication des indemnités journalières de Sécurité Sociale versées entre le mois de janvier et le jour du dépôt du dossier d'AJ (ou au moins les 3 derniers mois)
- Derniers relevés de retraite principale et complémentaire(s)
- Derniers relevés de pension invalidité
- Montant de la pension alimentaire versée ou reçue + jugement fixant ce montant
- Certificat de scolarité ou carte d'étudiant si enfant majeur à charge

Cas particuliers :	
Etudiants :	<ul style="list-style-type: none">▶ Carte d'étudiant ou certificat de scolarité de l'année en cours▶ Avis d'imposition des parents si rattachement fiscal avec eux▶ Copies des bourses
Mineurs :	<ul style="list-style-type: none">▶ <u>En matière pénale</u>, justificatifs des ressources des parents
Commerçants : Artisans : Agriculteurs :	<ul style="list-style-type: none">▶ Dernier bilan comptable▶ Copie du montant du forfait BIC
Détenus :	<ul style="list-style-type: none">▶ Certificat de présence ou tout autre document justifiant de la détention

5. Autres :

- Attestation sur l'honneur jointe au dossier d'aide juridictionnelle
- Déclaration d'assurance protection juridique, si vous en avez souscrit une (au verso de l'attestation)
- Justificatif de domicile ou attestation d'hébergement (+ justificatif de domicile de l'hébergement)

En fonction de votre situation le Bureau d'Aide Juridictionnelle pourra être amené à vous demander des pièces complémentaires.